



Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Région de l'Hautail

Assemblées
Sylvie FISCHBACH
01.39.22.54.49.

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU 13 DECEMBRE 2018 A 18H30

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le six décembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain MAZAGOL, Premier vice-président.

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (GPS&O)
En substitution de huit communes au 1^{er} janvier 2016

ANDRESY - CARRIERES SOUS POISSY -CHANTELOUP LES VIGNES - MEDAN - ORGEVAL
POISSY - TRIEL SUR SEINE - VILLENES SUR SEINE

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. AUDEBERT Sylvain M. BERTAUX Jean-Jacques M. BOUTOILLE Jean-François M. BRENOT Jean-Luc Mme DEBAISIEUX-DENE Hélène M. DEGAND Pierre-François M. DEWASMES Éric M. DUPON André – Excusé M. GOURVENEC Jean-Yves Mme KAUFFMANN Karine M. LE BLOAS Aimé – Excusé M. MAZAGOL Alain M. MONNIER Georges M. OLIVE Karl Président, présent à partir de la délibération 7 incluse M. PONS Michel – Excusé M. SANTINI Jean-Luc	Mme LE BIHAN Florence- Mme GAMRAOUI-AMAR Kadija M. MAROTTE Jean-Pierre Mme DAUVERGNE Muriel M. JOURDAINNE Jean-Michel M. HARDOUIN Olivier Non désigné M. CHARNALLET Hervé M. GUILLARD Didier M. ABDELBAHRI Youssef M. DOUNIES Guy- M. ANNE Jean-Claude- Mme GRAPPE Claude M. ROGER Eric M. CHARLES Jean-Michel Mme AZZOUZ Myriam

COMMUNES

AIGREMONT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. JULIEN Rémy M. UDRON Jean	Mme SIMON Caroline M. ROSALES Alfred

CHAMBOURCY :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. ALZINA François M. FERRU Bernard	Mme DOUCET Caroline M. RIVET Jacques

MAURECOURT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. COQUELET Robert M. WOTIN Daniel	M. LEBRUN Serge M. DRECOURT Joël

13 titulaires présents jusqu'à la délibération n°6 et 14 titulaires présents à partir de la délibération n°7, arrivée de Monsieur Karl OLIVE.

9 titulaires absents, puis 8 titulaires absents à partir de la délibération 7.

Aucun suppléant présent en séance.

SECRETAIRE : M. François ALZINA.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

- : - : - : -

Intervention de Monsieur MAZAGOL, 1^{er} Vice-Président :

« Mes chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette dernière réunion du Comité syndical de l'exercice 2018.

Je souhaite de la part de tous les membres de l'assemblée, assurer à Madame CARCASSES ici présente tout notre soutien, et la remercier pour sa précieuse collaboration sur les dossiers difficiles. »

Madame CARCASSES, très touchée, remercie l'assemblée.

Après avoir procédé à l'appel nominal, les conditions de quorum étant atteintes, Monsieur MAZAGOL déclare la séance ouverte.

Monsieur François ALZINA est proposé en tant que secrétaire de séance ; fonction acceptée par ce dernier.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Intervention de Monsieur MAZAGOL :

« Pour information, nous sommes en cours de préparation d'une décision sur le remboursement de la dette contractée avec la Caisse des Dépôts comme nous en avons décidé par délibération le 26 juin dernier. »

Vous avez reçu l'ordre du jour et je vais maintenant procéder à l'examen des huit délibérations. »

Délibération 1 : Indemnité de conseil au comptable du syndicat - Changement de trésorier au 1er avril 2018.

« Le Syndicat a voté, en début du mandat, une indemnité de conseil au comptable public qui assure des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable.

L'indemnité étant nominative, la délibération doit reprise à chaque changement de trésorier.

Monsieur Eric BLANCHI ayant quitté son poste de Poissy le 31 mars 2018. Il est proposé de verser l'indemnité à son successeur, Madame Erika GUILLEE à effet du 1^{er} avril 2018.

Pour information, l'indemnité de conseil, au titre de l'année 2017, s'élevait à 528,42 € en brut. »

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération 2 : Information au Comité sur l'avis favorable du Comité technique du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France - Charte Informatique à la suite de la délibération du 26 juin 2018.

« Le Syndicat a revu sa politique en matière du bon usage des outils informatiques et téléphoniques, et a proposé une charte informatique au Comité syndical le 26 juin 2018.

Le projet a été validé le 30 août 2018 par le Comité technique du CIG qui gère la carrière des agents.

Je vous demande de prendre acte de cette information. »

Les membres du Syndicat prennent acte de cette information. »

Délibération sans vote

Délibération 3 : Information au Comité syndical sur l'avis favorable du Comité technique du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France. Charte des véhicules à la suite de la délibération du 26 juin 2018.

« De même, à la séance du 26 juin 2018, le Syndicat a proposé une charte sur le bon usage des véhicules.

Le projet a été validé le 30 août 2018 par le Comité technique du CIG.

Je vous demande de prendre acte de cette information.

Les membres du Syndicat prennent acte de cette information. »

Délibération sans vote

Délibération 4 : Convention relative au remboursement des honoraires de médecins (commission de réforme et expertises médicales).

« La Loi du 13 mars 2012 a confié le fonctionnement des secrétariats du comité médical et de la commission de réforme aux Centres Interdépartementaux de Gestion.

Les secrétariats sont donc payés par les Centres mais les honoraires des médecins et des expertises restent à la charge des collectivités.

Notre convention arrive à son terme au 31 décembre 2018 et il faut la renouveler pour une période de trois ans (2019-2021). »

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération 5 : Finances - Amortissements.

« Il s'agit d'une délibération technique qui consiste à procéder à la mise à jour de notre grille d'amortissements sur la typologie des biens à amortir et les durées.

Nous en profitons pour nous caler au mieux avec la grille de la Communauté urbaine pour harmoniser nos pratiques sur le territoire. »

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération 6 : Finances - Décision modificative 2.

« Dans la continuité de la délibération précédente, je vous propose un ajustement à la marge des amortissements au titre de l'année 2018.

C'est pourquoi, je vous demande de procéder à une décision modificative n°2 du budget. »

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération 7 : Présentation de l'opération du Campus PSG.

« Mes chers collègues,

Comme vous le savez, nous avons à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux d'assainissement liés à l'opération du Campus PSG sur la commune de Poissy.

Je vous rappelle que nous avons déjà provisionné des crédits au budget 2018 en dépenses et en recettes.

Je les proposerai à nouveau en 2019.

Pour votre complète information, j'ai souhaité que vous receviez un rapport de présentation de l'opération ainsi qu'un premier chiffrage des travaux imputables au Syndicat.

Je précise que les travaux seront pris en charge par la Communauté urbaine qui a signé une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société PSG Training Center et l'Etat.

Nous concluons prochainement, et sur le premier trimestre 2019, une convention avec la Communauté urbaine pour la prise en charge financière des travaux qui sont estimés à 1 731 000 € hors taxes.

Pour notre Syndicat, la réalisation du Campus implique deux actions :

- le dévoiement et l'adaptation des réseaux implantés aux droits de la section actuelle de la rue de la Bidonnière,
- la réalisation des réseaux sur la nouvelle voie d'accès au hameau de la Bidonnière, en remplacement de la section actuelle de la rue de la Bidonnière qui sera cédée au PSG.

Concernant la réalisation de ce projet global, la SNC PSG Training Center assurera la maîtrise d'ouvrage de la construction du Campus. La Communauté Urbaine sera le maître d'ouvrage des voiries, et le Syndicat celui des réseaux d'assainissement.

Comme pour toutes opérations, d'autres concessionnaires sont concernés (électricité..).

Je vous propose de prendre acte du projet et du programme de travaux du Syndicat qui devraient commencer dès le second semestre 2019.

Je vous précise que le groupe « Paris Saint-Germain » a officialisé en juillet 2016 son intention d'implanter son nouveau centre dédié à la performance, le Campus du « Paris Saint-Germain », sur un périmètre foncier d'environ 74 ha sur Poissy.

Ce Campus est destiné notamment :

- à son équipe professionnelle masculine de football,
- à son équipe professionnelle d'handball,
- et à la formation et préformation des joueurs du « Paris Saint-Germain ».

Il comprend un stade, une quinzaine de terrains de football, des places de stationnement, un espace d'hébergement à destination des joueurs et des jeunes de la formation, un bâtiment à destination de la scolarité des joueurs et des espaces de service.

Ce projet est emblématique et va participer pleinement au rayonnement du territoire. »

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération 8 : Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs.

« Comme vous le savez, une expertise est en cours sur bassin de stockage-restitution situé sur la Commune de Poissy, (BSR de Poissy).

Vous aurez pris connaissance du mémorandum préparé par notre avocat, Maître VITAL-DURAND, pour votre bonne information.

Pour nous aider dans ce dossier compliqué, je vous propose de missionner Monsieur Roland REYNOUARD, ancien Directeur général des Services Techniques et ancien Coordonnateur des ressources techniques du Syndicat, pour nous assister en tant qu'expert technique associé.

Par sa connaissance du dossier et son expertise technique, Monsieur REYNOUARD pourra contribuer à reconstituer les historiques techniques et financiers, et assister aux réunions organisées par l'expert désigné par le Tribunal administratif ainsi que les réunions internes au Syndicat.

Pour ce faire et afin de donner toute légitimité à Monsieur Roland REYNOUARD, il y a lieu de créer un poste de vacataire et de prévoir une rémunération en dédommagement de ses services. »

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

**« Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.
Je vous invite à partager le verre de l'amitié ; la séance est levée. »**